



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/396/Add.1  
18 septembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-quatrième session  
Point 63 f) de l'ordre du jour provisoire\*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Informations objectives sur les questions militaires

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

Pages

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

Bulgarie ..... 4

\* A/44/150.

37

## II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

### BULGARIE

[Original : russe]

[6 septembre 1989]

1. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie est convaincu que l'échange d'informations objectives sur les questions militaires est un facteur important pour renforcer la confiance et éliminer les causes de suspicion. Plus de franchise et de transparence dans la politique de défense, en particulier de la part des deux grands alliances politico-militaires et de leurs membres, contribuerait à créer les conditions nécessaires pour instaurer un climat de confiance et accroîtrait la prévisibilité en cette matière vitale pour l'Europe et le monde entier. Le risque de voir les Etats se méprendre sur les actions ou les intentions d'autres Etats s'en verrait réduit, et finalement éliminé; la sécurité et la stabilité s'en trouveraient renforcées dans le respect du principe d'un potentiel raisonnablement suffisant pour assurer la défense aux niveaux régional et global, et de nouveaux progrès seraient rendus possibles dans les grands domaines du désarmement.

2. La République populaire de Bulgarie a souscrit aux obligations énoncées dans le Document final de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, et les respecte scrupuleusement. Parmi ces mesures figurent, on le sait, la notification préalable des grands exercices militaires, l'invitation d'observateurs et la vérification de l'exécution des accords, notamment par des inspections sur place. Conformément à ses engagements, la Bulgarie présente régulièrement, dans les délais prévus, le calendrier annuel de ses activités militaires.

3. Dans le cadre du processus de renforcement de la confiance et de la sécurité et de l'élargissement de la coopération multilatérale dans les Balkans, la Bulgarie a présenté plusieurs propositions concrètes de mesures conjointes de portée régionale, appelées à favoriser la transparence et la franchise dans les activités militaires menées en temps de paix.

4. La Bulgarie a pris, avec d'autres Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, une série d'initiatives pratiques visant à encourager la franchise pour toutes les composantes des potentiels militaires, sans exception, comme prévu dans la résolution 43/75 G. Elle a par exemple publié des données détaillées sur le chiffre de ses effectifs et de ses armements et a entrepris de les réduire unilatéralement et substantiellement. Elle est prête à participer, dans le cadre des négociations de Vienne et pour les questions concernant l'Europe, à des échanges d'informations entre l'Organisation du Traité de Varsovie et l'OTAN. La Bulgarie préconise la réduction considérable des forces armées et des armes classiques ainsi que des dépenses militaires correspondantes. Les négociations devraient permettre de discerner, aussi bien au niveau européen qu'au niveau régional, les déséquilibres et asymétries existants et de les éliminer sur la base de la réciprocité. En Europe, la priorité doit aller à la consolidation de structures militaires qui n'aient pour raison d'être que des besoins de défense.

/...

5. La Bulgarie travaille activement à rendre bientôt publiques les dépenses de défense. Le Gouvernement bulgare se déclare prêt à poursuivre les efforts visant à formuler des critères qui permettent de comparer les budgets militaires suivant le système international d'établissement de rapports normalisés adopté par l'Organisation des Nations Unies. A la Commission du désarmement, les conditions deviennent propices à un accord sur les principes applicables à la réduction des budgets militaires. Pour ces questions, les points de convergence entre les positions des Etats sont une bonne base qu'il convient d'exploiter et de développer.

6. Le Gouvernement bulgare accorde une importance toute particulière au rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et se déclare convaincu que l'Organisation pourrait apporter une contribution réelle au renforcement de la franchise et de l'objectivité des informations dans le domaine militaire. La Bulgarie continuera d'appuyer toutes les actions entreprises à l'ONU et ailleurs afin de mettre un terme à la course aux armements et à geler et réduire les dépenses militaires, chose indissociable du processus de désarmement. Elle considère que c'est dans ce contexte que doit être envisagée la nécessité de publier des informations objectives sur les questions militaires et elle continuera de participer aux discussions concrètes et constructives sur le sujet.

-----